

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2020-030
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020

Séance du : 21 juillet 2020

Date de convocation : 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Philippe SIONNET, Alain FAUST, Per ONOL LANG, Stéphane FERRIER, Michel PIQUEMAL, Anthony SIONNET, Hervé GILBERT, Roland JACOB

Pouvoir : Nathalie FERRIER à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Roland JACOB

Chaque année le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions présentées par différentes associations.

Vu les demandes de subventions présentées par des associations pour l'année 2020 ;

Considérant que certaines associations ont un intérêt très important pour la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

▪ Association Prévention routière	63.00 €
▪ Association Ski de fond 05	120.00 €
▪ Association CAUE 05	100.00 €
▪ Association Plus Beaux Villages de France	1 748.00 €
▪ Association Nationale des Elus de la Montagne	452.29 €
▪ Association Elus zone centrale du PNE	50.00 €
▪ Association Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €
▪ Association Pêche Guisane Romanche	63.00 €
▪ Fondation du patrimoine	55.00 €
▪ Association des maires des Hautes-Alpes	237.84 €
▪ Association Solidarité handicapés du Pays Briançonnais	200.00 €
▪ Association Communes forestières	200.00 €
▪ Association Porche des veilleurs	2 000.00 €
▪ Fonds Social pour le Logement 05	198.00 €
▪ Fédération de ski – comité Alpes Provence	800.00 €
(Centre Inter-régional d'Entraînement structure d'appui scolaire BRIANCON)	
▪ Amicale des sapeurs-pompiers	1 000.00 €
▪ Refuge solidaire Briançon	500.00 €

- Chemin d'Avant

3 000.00 €

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.

Autorise le Maire ou un adjoint à procéder au mandatement de ces subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

